

The Bill, as amended, carried on division.

**ORDERED**,—That the Chairman report the Bill, as amended, to the House.

At 4:35 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn.

Bill Farrell

*Clerk of the Committee*

Le projet de loi, modifié, est adopté avec dissidence.

**IL EST ORDONNÉ**,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi, modifié.

À 16 h 35, il est convenu que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*

Bill Farrell